

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20201214-D_14_12_2020_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020

Délibération n°14-12-2020-004

7.10 Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 14 décembre 2020*

Date de convocation	8 décembre 2020
Date d'affichage	8 décembre 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	53 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 14 décembre 2020 à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT (ayant reçu pouvoir de Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de M. Thierry GUÉRIN), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT), M. Thierry GUÉRIN (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
RÉGULARISATION DES DÉPENSES
POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2019 AU 30 NOVEMBRE 2020
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU BÂTIMENT SYNERGIE PARC
AVEC LA COMMUNE DE LA FERTÉ BERNARD**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°11-04-2018-035 du 11 avril 2018 portant définition des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques,
Vu la délibération n°12-07-2018-012 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment CLEMESSY situé à La Ferté Bernard,
Vu la délibération n°12-07-2018-013 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment VISTEON situé à La Ferté Bernard,
Vu la délibération n°12-07-2018-014 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment à usage de bureaux situé rue Robert SURMONT situé à La Ferté Bernard,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- dans le cadre du transfert de la compétence développement économique à la Communauté de communes, cette dernière a récupéré en pleine propriété certains bâtiments communaux ;
- la CCHS a signé avec la commune de La Ferté Bernard un acte notarié en novembre 2018 de transfert de propriété de plusieurs bâtiments dénommés usuellement « Clemessy, Vistéon, Synergie Parc ».

PREND ACTE que tous les transferts de contrats ne sont pas finalisés pour des raisons techniques et que la commune de La Ferté Bernard continue à supporter certaines charges que la CCHS devrait assumer.

PREND ACTE que sur la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 novembre 2020, la commune de La Ferté-Bernard a enregistré sur le bâtiment Synergie Parc des dépenses à hauteur de 15 588,27 € HT (fibre optique, entretien des locaux).

PROCÉDE au remboursement de la somme de 15 588,27 € à la commune de La Ferté Bernard pour la période considérée au vu d'un état récapitulatif des recettes et des dépenses.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à régler tous les frais correspondants.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 14 décembre 2020

Pour extrait conforme
Le 15 décembre 2020

Le Président

M. Didier REVEAU